



Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)



EDITION DE L'AMICALE DU STALAG IV C

"ÉCHOS DU IV C"

SIÈGE ET DIRECTION :
46, rue de Londres, 75008 Paris
Téléphone : 293-22-10

Compte chèques postaux : Paris 6.144-61

Inscription à la Commission Paritaire N° 784-D-73

Retrouvailles 1985, à Fécamp

Aux retardataires, nous disons, n'attendez pas plus longtemps pour remplir la fiche d'inscription pour les retrouvailles des 14, 15 et 16 mai à Fécamp et pour l'adresser, en l'accompagnant du règlement du programme retenu, à Maurice LE BOUVIER.

A ceux qui voudraient bien participer à ces rencontres mais qui hésitent encore, nous disons, ne laissez pas passer l'occasion de vous retrouver, quarante années après, parmi vos compagnons de captivité du IV C. Ne remettez pas à une autre fois, venez prendre un bain de jeunesse en revivant pendant quelques heures au milieu de ceux qui seront venus à Fécamp des quatre coins de France, venez retrouver et évoquer les années lointaines qui ne peuvent s'oublier.

Chacun est libre de déterminer sa participation totale ou partielle au programme mis au point et publié dans « Le Lien » de février et de mars.

Nous savons que des camarades, des veuves voudraient bien faire le voyage de Fécamp mais que des problèmes familiaux, de santé ou d'impossibilité de se déplacer les en empêchent. Devant l'incertitude du lendemain, c'est une raison de plus, pour ceux qui le peuvent, de ne pas manquer l'occasion de se retrouver cette année pour célébrer ensemble, à quelques jours près, le quarantième anniversaire de notre libération.

Venez vous retremper dans l'ambiance fraternelle de la chaude amitié, de la bonne humeur et du souvenir. Venez rencontrer des gars qui furent vos compagnons, au Pays Sudète, de captivité, qui ont des souvenirs communs avec vous. Certes avec un peu d'embonpoint par-ci, quelques rides par-là, des cheveux qui s'éclaircissent, la « façade » s'est patinée avec le temps mais l'intérieur lui est resté aussi jeune comme vous pourrez le constater.

Les musiciens de l'orchestre de Brûx Hydrierwerk, toujours présents aux retrouvailles annuelles, seront là avec leurs instruments pour vous divertir comme là-bas. Une raison supplémentaire pour venir les entendre, les applaudir et les remercier.

Depuis l'origine de ces rencontres annuelles du IV C, en 1974, la messe dite à la mémoire des disparus, chaque fois, était célébrée par un ou plusieurs prêtres de notre stalag. Nous comptons bien qu'il en sera de même cette année à Fécamp en demandant à ceux qui viendront officier de le confirmer assez rapidement, par lettre ou par téléphone au 16 (35) 31-58-98, à Maurice LE BOUVIER afin qu'il en informe, à l'avance, le responsable de la paroisse Saint-Etienne.

Enfin, vous qui avez décidé de participer aux retrouvailles 1985, donnez rendez-vous à ceux que vous connaissez et qui habitent la région. Anciens P.G. du Stalag IV C qui demeurez en Normandie, en Picardie, dans le Nord, saisissez l'occasion que vous offrent les retrouvailles de Fécamp pour venir rencontrer vos copains, ceux que vous n'avez pas oubliés, qui ne vous ont pas, non plus, oubliés, vous ne le regretterez pas.

A bientôt pour de joyeuses retrouvailles mais n'omettez pas d'adresser, sans plus attendre, votre inscription directement à : Maurice LE BOUVIER, 46, rue Georges-Lemaitre, 76210 Bolbec.

COTISATION 1985

Nous informons nos camarades, qu'à l'Assemblée générale de l'Amicale qui s'est tenue le 22 mars 1985, à l'unanimité des présents, le montant de la cotisation a été porté à 50 francs, en raison des diverses hausses que nous subissons pour l'année 1985.

Nous remercions déjà tous ceux qui ont réglé celle-ci et qui recevront en juillet prochain le carnet de bons de soutien dont le prix est inchangé.

Il est bien évident, par contre, qu'il sera étudié avec la plus grande compréhension le cas du camarade qui ne pourrait pas régler le montant demandé ci-dessus.

Nous espérons qu'en souvenir de tous ceux qui ne sont plus et qui aimeraient encore partager nos joies et nos peines, vous nous resterez fidèles. Encore merci.

FPRES 405

Histoire vécue...

DIEU, QUE LES PREMIERS JOURS DE MA LIBERATION
FURENT JOLIS !...

(Suite du numéro 280)

En attendant marche, marche ! Nous entrons dans une cour de chouette ferme pour demander à boire un coup. On nous reçoit avec empressement — il paraît que des salauds mettent le feu !... — Une fois copieusement abreuvés, nous partons avec un « butin » précieux pour des routiers. Un dégourdi a piqué une petite charrette à quatre roues, et voilà notre convoi d'une dizaine de poilus, déchargés de leurs bagages et, faisant des envieux.

La chance nous caresse de son aile !

Un brin de causette avec les uns, des retrouvailles amusantes (c'est fou ce qu'on peut connaître de monde par ici !) et les kilomètres défilent.

Sur la place centrale d'un patelin, arrêt au Casino. Dans ces pays, le moindre bistrot a les dimensions d'une gare. La bière — la vraie, pas la piquette du camp — coule à flots.

Un crissement de pneus, un camion se range près de notre voiturette. Ce sont des partisans tchèques, en uniformes kaki, armés de mitraillettes neuves à la recherche de civils allemands. Les verts ne les intéressent pas : les Ricains et les Russes s'en chargeant, disent-ils.

Nous trinquons à leur bonne chasse ; ils nous confirment de remonter vers Eger, car, Komotau est impossible à traverser.

Nous remettons ça vers la gare promise, tirant, poussant la voiturette avec un plaisir évident.

En fait de gare, c'est un passage à niveau qui va nous abriter ; nous décidons d'y passer la nuit. Deux dames, la mère et la fille nous acceptent de grand cœur. Pour des Sudètes, ce n'est pas mauvais d'avoir des Français sous son toit ; les comptes sont en train de se régler... La mère est veuve de guerre, la fille a perdu son mari et son frère en Russie. On s'attendri-

rait bien, ma foi, en reprenant contact avec le monde pacifiste des civils.

Nous occupons la cuisine et le couloir de ces aimables hôtes, et, la nuit se passe, malgré des vols de reconnaissance, et des tirs de chars qui n'ont pas l'air lointains.

Tôt le matin, en route, les promeneurs ! Le rassemblement est vite fait, car, tout le monde — ou presque — rêve du train.

La gare n'est pas très loin, mais, les kilomètres semblent longs, car, des avions américains arrosent avec des balles traçantes, et, il faut plonger, souvent, dans les sous-bois.

Au revers d'une colline, c'est enfin la gare. Il n'y a qu'à attendre, nous savons le faire ! Assis sur les bancs du quai vers Eger, nous semblons de vrais touristes en excursion dans un pays inconnu.

Je donne du nez autour de la place. Un vieux brave me dit de le suivre chez lui pour boire un schnaps. Sa femme est une petite dame délicate qui m'offre un pain doré et deux bouteilles de bière. Et en prime, un petit bécot imprévu. Merci, madame !...

Je reviens à la gare où je suis bien accueilli. Je conte mon histoire que je trouve insolite. Tout le monde s'en fout !

Seul le train les intéresse, ces voyageurs.

Enfin, le voilà, soufflant, suant, poussif, rempli de prisonniers et de S.T.O. qui nous invitent, en gueulant, à monter.

N'ayant jamais eu de goût ni pour la foule, ni pour le bruit, je décline personnellement cette offre, fais mes adieux aux copains qui me traitent de tous les noms, et, je reste sur le quai avec la voiturette volée et un grand ; escogriffe bon type et rigolard, qui n'a pas de goût, non plus, pour les transports ferroviaires.

Vous vous rappelez comme nous faisons vite connaissance !

« — Attends, je vais donner la voiture à des amis.

— Tu as des amis ici ?

— Oui, depuis peu de temps ! »

Mes petits vieux n'en croient pas leurs yeux en me voyant revenir. Ils veulent me payer à tout prix la carriole. Je me laisse faire et, j'accepte lâchement les 40 marks qu'ils me tendent.

J'en ai honte encore aujourd'hui.

Le joyeux drille que le hasard a mis sur ma route ne s'arrête pas à ce genre de scrupules, et accepte de m'aider à convertir ces sous mal acquis, en nourriture bien chaude et boissons diverses...

Pas des restaurants comme en Bretagne... Il faut faire vingt-cinq bornes. Nous coupons des bâtons, et, à nous deux, la route !

De quoi voulez-vous que des taulards parlent ?

Il n'a jamais connu ni stalag, ni camp, ni kommando, ni cachot. Il a tout à apprendre de la captivité, celui-là !

Il travaillait chez un jardinier, logeait sur place ; la boniche dormait officiellement dans une chambre contiguë...

« Ah ! Mon pote c'est un chouette bled ! »

Sur toutes les routes du monde, au mois de mai fleuri, en pleine liberté, et, sur de bonnes guiboles, il est normal de trouver la vie belle.

Elle le fut. Nous buvions schnaps sur bocks, nous mangions comme des princes, souvent, sans bourse délier, nous couchions souvent dans des draps.

Combien de jours dura ce rêve ?

J'en ai gardé un souvenir moins précis que les circonstances amères du réveil.

C'était sur un pont ; à califourchon sur la murette, nous regard-

(Suite en page 4)

MAI 1945 - MAI 1985

Les P.G. du Stalag IV C attendaient les Américains, ce furent les Russes qui vinrent, le 8 Mai 1945, les libérer mettant fin à près de cinq années de captivité en Pays Sudète.

Quarante ans après, les souvenirs de cette journée restent gravés dans la mémoire de ceux qui la vécurent.

Si le temps a passé, avec ses joies et ses peines, ses espérances et ses déceptions, l'amitié soudée dans l'épreuve de la captivité est restée profondément enracinée dans

le cœur. Mieux encore, elle s'est développée au fil des rencontres et des rassemblements de chaleur humaine rendus plus émouvant par le fait que, souvent, l'on s'était perdu de vue pendant des années.

De même la solidarité née dans les moments difficiles, derrière les barbelés, continue aujourd'hui comme hier son action en faveur de nos malades, de celles qui pleurent le compagnon disparu.

En ce quarantième anniver-

saire de notre libération et du retour dans nos foyers, l'Amicale du Stalag IV C a une pensée pour tous ceux qui, au cours de la captivité ou depuis, nous ont quittés. Elle adresse son salut fraternel à tous les anciens IV C avec ses souhaits de bonne poursuite de retraite.

Tout comme il y a quarante ans, restez unis chers camarades et maintenez les contacts avec vos frères d'infortune. Longue vie aux anciens du IV C.

Le Bureau.



DEUIL

Dernière heure :

L'U.N.A.C. et le Groupement lyonnais en grand deuil

Au moment où nous remettons les copies pour les prochains « Lien » nous apprenons avec la plus grande tristesse le décès de notre cher camarade Louis PAGAY de Lyon.

Il est décédé après de longs jours de maladie ce jeudi 28 mars.

Nous reviendrons bien entendu le mois prochain plus longuement sur cette pénible et triste nouvelle qui bouleverse tous ceux qui l'ont connu, admiré, aimé. Loulou était une grande figure du monde P.G. et un homme exceptionnel, un véritable « copain » dans le vrai sens du mot.

Une triste page de tournée, sa disparition nous marquera tous.

Marcel SIMONNEAU.

LES RASSEMBLEMENTS U.N.A.C. EN 1985

Quarantième anniversaire de notre retour de captivité

2 MAI : Rassemblement U.N.A.C. pour les départements de l'Orne et limitrophes à Vimoutiers (Orne).

12 MAI : Participation U.N.A.C. au congrès de l'A.D.C.P.G. du Maine-et-Loire à Angers.

30 MAI : Congrès annuel du Groupement des Amicales de la Région lyonnaise à Lyon.

16 JUIN : Rassemblement annuel U.N.A.C. pour les départements du Sud-Ouest à Tarbes.

12 SEPTEMBRE : Rassemblement annuel U.N.A.C. pour les départements de l'Est à Pont-à-Mousson - Montauville (Cimetière national).

LA CREMADE

Le terrain de camping « La Crémade » à Axat, deux étoiles, super au pied de la montagne et de verdure unique, emplacement non limité.

Installation : douches froides, chaudes, bacs à vaisselle et à linge, cabinets de toilette, w.-c., prises de courant : 220 volts, terrain de boules et autres, pour les enfants : balançoires, piscine ; téléphone, salle de réunion, coopérative, bar, gaz en bouteille (dépôt ouvert toute l'année), gardé jour et nuit.

En cas de mauvais temps, une salle polyvalente de 176 m² est à la disposition des campeurs.

Les chiens sont acceptés gratuitement.

Rivière pour la pêche à 0,800 km du camping. Route nationale à 0,600 km. Village d'Axat à 2 km (boucherie, épicerie, restaurant). Ville la plus proche, à 8 km : Quillan. Carcassonne à 60 km, la cité unique au monde. Perpignan à 40 km. La mer à 45 km. Camping ouvert à tous.

Le meilleur accueil est réservé.

Sur votre agenda : Terrain de camping « La Crémade », 11140 Axat, tél. : 20-50-64.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'U.N.A.C.

L'Assemblée annuelle de l'U.N.A.C. s'est tenue cette année le 20 mars dernier, toujours à la Société des Ingénieurs des Arts et Métiers mais cette fois dans la grande salle.

Journée avant tout amicale pour célébrer le quarantième anniversaire de notre retour, de la création de l'U.N.A.C. et des Amicales et... quarante ans de paix !

Les travaux ont été comme d'ordinaire très sérieux et complets.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir maître ADER qui, fin septembre 1942 signait le bail de la rue de la Chaussée-d'Antin où nous sommes restés jusqu'en 1979 ; Monsieur BARCELLINI, directeur de la Commission des Statuts et de l'Information historique qui conquit, par sa jeunesse, son esprit, sa volonté, toute l'assistance en développant les cérémonies envisagées sur le plan national pour le quarantième anniversaire. Monsieur Jean LAURAIN, notre secrétaire d'Etat qui partagea notre « repas amical », fut étonné et satisfait de constater l'ambiance de notre réunion, notre esprit particulier. La F.N.C.P.G. était représentée par Jacques GOUJAT, secrétaire général ; l'A.C.C.A.P. par Georges DEROY ; nos camarades de l'U.N.E.G., PICARD et DALIN avaient dû s'excuser au dernier moment mais étaient présents avec nous en pensée nous pouvons en être certains.

Enfin à 17 heures nous avons été reçus à l'hôtel-de-ville de Paris par Monsieur MATTEOLI, adjoint au maire.

Notre secrétaire général vous donnera, le mois prochain, un compte rendu détaillé de cette nouvelle belle journée amicaliste à laquelle participaient de nombreux délégués départementaux que nous remercions tout particulièrement.

Dans sa réunion du 26 mars, le Conseil d'administration qui avait dû subir quelques remaniements du fait de l'état de santé de nos bons et dévoués camarades Louis BERTHET, Charles SCHWOB et André BARRIER (à qui nous souhaitons, du plus profond du cœur, un complet rétablissement), a composé son nouveau Bureau de la façon suivante :

- Président : Marcel SIMONNEAU, Stalag III.
- Vice-Présidents : Lucien JAGER, Stalag XII ; Lucien BAUJARD, Stalag XIII.
- Secrétaire général : Jean SABARLY, Stalag XII.
- Secrétaire adjoint : René BARY, Stalag VII.
- Trésorier général : Georges GAIN, Stalag XVIII.
- Trésorier adjoint : Albert HINARD, Oflag II B.
- Membres du Conseil : Joseph LANGEVIN, Stalags VB et X A B C D ; Georges ROCHEREAU, Stalag XVII, responsable du pool des journaux ; Maurice BERNHEIM, Stalag VI, représentant de l'U.N.A.C. au Service départemental de Paris et au Tribunal des Pensions ; Pierre VILA, Stalag IX ; Raymond NIDRICHE, Stalag VIII.

Les membres du Conseil d'administration ont tenu à marquer leur reconnaissance et leur profonde amitié à nos camarades qui ont dû quitter leur poste en nommant spontanément et unanimement : Louis BERTHET, Président d'honneur de l'U.N.A.C. ; Charles SCHWOB et André BARRIER, membres d'honneur de l'U.N.A.C. (ce dernier continuera à nous représenter au Service départemental de Paris aux côtés de Maurice BERNHEIM), nos très sincères et fraternelles félicitations à ces trois si chers camarades.

Marcel SIMONNEAU.

8 MAI 1945

Chers camarades,

En vous en parlant je sais que je m'aventure sur un terrain que, par principe nous évitons. Je vais aussi heurter certains camarades et je les prie, à l'avance, de bien vouloir m'en excuser.

8 MAI 1945.

Il y a eu controverse à son sujet. Ce jour, faut-il le fêter, en faire une fête nationale ? Les avis sont partagés et d'un gouvernement à l'autre on a changé d'opinion.

L'idée du gouvernement précédent allait bien dans le sens et l'esprit des Allemands qui sont, il faut le dire, plus Européens que nous.

Pour nous, devenir et se sentir sentir Européen est urgent et une nécessité vitale. Le danger est si évident que toutes nos querelles et discussions ridicules ne devraient intéresser personne et s'arrêter d'elles-mêmes.

Pour arriver à un état d'esprit de peuples alliés, égaux en droit, à une Europe nouvelle le journal de la Fédération des Rapatriés « Der Heimkehrer » écrit ce qui suit :

« LE 8 MAI 1985 devrait être « pour tous un jour d'un retour sur soi-même, d'une introspection. « Celui, qui aujourd'hui encore, « célèbre par des défilés et des « jours de fête des victoires n'a « rien retenu de l'Histoire et pré- « fère comme auparavant le natio- « nalisme au sens du commun, de « la communauté et de ce fait à la « paix. Ce n'est pas là l'état d'es- « prit d'une Association nouvelle. »

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES et FRANÇAIS

LE 8 MAI

ACHETEZ LE
BLEUET de FRANCE



Emblème des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre

AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS
et ASCENDANTS

En terminant je livre à votre réflexion et vous donne lecture d'une résolution proposée le 13 octobre 1984 à Goslar par les délégués présents à la dix-huitième journée fédérative de la V.D.H., résolution en appelant à tous les états du monde pour qu'ils se réunissent afin de trouver une date, un jour, qui dans le monde entier — du moins d'abord dans l'Europe libre — en lieu et place de fêtes de victoires dépassées serait LE JOUR DE LA PAIX, une exhortation, un remerciement aux victimes de toutes les guerres, avec le serment de conserver vivant le souvenir de leur sacrifice, de se montrer reconnaissant pour chaque jour de paix et de persévérer à œuvrer pour elle.

Voilà ce que j'avais à cœur de vous dire.

Henri MEYER, Stalag VII.

40^e anniversaire du retour et de la création de L'U.N.A.C. et de nos Amicales

Après l'historique depuis 1942 de nos Centres d'Entraide de Camp puis de nos Secrétariats de Camp voici l'U.N.A.C. et nos Amicales nationales d'anciens Oflags et anciens Stalags :

UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS DE PRISONNIERS DE GUERRE

Fondée le 18 avril 1945 à Paris
Reconnue d'utilité publique le 16 août 1955

Nouveau siège : 46, rue de Londres, 75008 Paris, tél. : 522-61-32
Ancien siège : 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris

Ce qu'il ne faut pas oublier :

L'Union Nationale des Amicales de Camps de prisonniers de guerre (U.N.A.C.) et les Amicales qui la composent ont été créées en avril 1945, faisant suite, sans interruption, aux Centres d'Entraide de Camps, reconnus officiellement en septembre 1942 et dénommés, peu de temps après Secrétariats de Camps, chargés de répartir les fonds collectés en Allemagne parmi les anciens prisonniers (360 millions de francs de l'époque !).

Notre devise :

« JE NE TE DEMANDE PAS QUELLE EST TA CONVICTION
NI QUELLE EST TA RELIGION,
MAIS QUELLE EST TA SOUFFRANCE. »

Louis Pasteur.

Qu'est-ce que l'U.N.A.C.

— L'U.N.A.C. regroupe les Amicales des anciens des Oflags et des Stalags. L'Union de Graudenz nous a également rejoint.

— L'U.N.A.C. rassemble encore 35 000 adhérents dont un nombre important de « veuves ».

— L'U.N.A.C. est représentée dans de nombreux départements par des délégués actifs et dévoués.

— Des rassemblements sont organisés chaque année. Pour 1985, année du « quarantième anniversaire » : 10 mars : en Sarthe (déjà passé, nouveau grand succès) ; 24 avril : Inter-Provence dans l'Hérault ; 28 avril : Journée U.N.A.C.-Nord ; 2 mai : Orne et limitrophes ; 30 mai : Congrès du Groupement lyonnais ; 16 juin : Tarbes, rassemblement du Sud-Ouest ; 12 septembre : Pont-à-Mousson - Montauville, rassemblement de l'Est, alors que les Amicales elles-mêmes organisent des journées qui leur sont spécifiques.

— Des journaux mensuels ou bimestriels sont édités sous l'égide de l'U.N.A.C. dont la plupart sous le titre « Le Lien ».

— L'activité sociale des Amicales est importante : 680 000 F (68 millions anciens) ont été distribués en 1984, provenant uniquement des camarades cotisants. Sur le plan « moral » : visites, correspondances, conseils divers, etc. (en faveur des camarades malades ou des veuves en difficulté), nombreuses interventions auprès des Services départementaux de l'Office national des A. C. et V. de G.

— L'U.N.A.C. est membre très actif du « Comité National d'Entente P.G. » dont elle a été l'instigatrice et qui regroupe : la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre, Anciens d'Algérie, Tunisie, Maroc (F.N.C.P.G.-C.A.T.M.), l'Union Nationale des Evadés de Guerre (U.N.E.G.), l'Association des Cheminots Combattants Anciens Prisonniers (A.C.C.A.P.), l'Union Nationale des Amicales de Camps de P.G. (U.N.A.C.).

Dès notre retour

L'U.N.A.C. ET LES AMICALES SE SONT ATTACHEES A :

— Retrouver et regrouper les camarades par anciens Oflags et anciens Stalags.

— Participer activement aux recensements des corps de nos camarades décédés en captivité et leur rapatriement en terre française.

— Aider les veuves de ceux décédés en captivité, les renseigner sur leurs droits, les conseillers.

— Se pencher « affectueusement », en souvenir de nos camarades, sur le sort et la situation des orphelins, leur assurer des vacances à ce moment encore plus indispensables et salutaires tenant compte de leur état de santé.

— Participer aux différents Comités d'entraide faisant suite aux catastrophes nationales et internationales, parrainages d'orphelins, aide financière à la reconstruction d'une école, etc.

Pour le présent et l'avenir :

Nous poursuivons et poursuivrons, en souvenir de nos camarades disparus, nos efforts tendant à obtenir des solutions « aux graves problèmes posés aux veuves de nos camarades non pensionnés de guerre... problèmes devenus dramatiques en peu d'année !

Et nous ne ménagerons pas notre peine pour :

MAINTENIR NOTRE FRATERNITE,
NOTRE SOLIDARITE,
EN UN MOT
POUR RESTER NOUS-MEMES,
ET SURTOUT VOULOIR LE RESTER,
AU SERVICE DES UNS ET DES AUTRES
COMME NOUS L'AVONS TOUJOURS FAIT !

VOILA CE QU'EST L'U.N.A.C.,

L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

CE QUE SONT LES AMICALES, LEUR RAISON D'AVOIR EXISTE
ET DE CONTINUER A EXISTER !



Historique, depuis 1942, de nos « Centres d'Entraide de Camp », puis de nos « Secrétariats de Camp », enfin de l'U.N.A.C. et de nos Amicales nationales d'anciens Oflags et Stalags.

AVANT LES AMICALES DE CAMPS

Après les premiers mois de captivité, la stupeur, que beaucoup avaient ressentie, passée, et les illusions sur une libération rapide envolées, les relations entre Camarades d'un même camp, d'un même kommando devinrent plus étroites, plus profondes, en associant les familles dans les discussions interminables.

Dans les camps et les kommandos importants, les camarades originaires d'une même région, parfois d'une même commune, se réunirent tout naturellement. Ces relations étroites firent très vite apparaître des situations familiales difficiles, parfois tragiques, par suite de l'insuffisance de ressources.

Naturellement, et dès la fin des hostilités en France en juin 1940, des mesures avaient été prises en faveur des prisonniers de guerre :

— 6 juillet 1940 : arrêté du préfet de la Seine créant à Paris un « Centre d'information sur les prisonniers de guerre » ;

— 22 juillet 1940 : création à Paris du « Comité Central d'Assistance aux Prisonniers » ;

— 29 juillet 1940 : création à Vichy de la « Direction des Services des Prisonniers de guerre » ;

— 31 juillet 1940 : Georges SCAPINI est nommé ambassadeur, chef du « Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre » ;

— 16 novembre 1940 : ce service s'installe à Berlin et la France devient puissance protectrice de ses prisonniers de guerre, se substituant ainsi aux Etats-Unis ;

— 10 mai 1941 : création au sein du Comité Central d'Assistance de la « Commission du retour des prisonniers de guerre » ;

— 2 septembre 1941 : création par le gouvernement français du « Commissariat au Reclassement des Prisonniers de Guerre », installé à Paris, 3, rue Meyerber, et dont le rôle est de regrouper et coordonner toutes les actions menées en faveur des prisonniers.

D'autre part, sur le plan général le « Secours National » intervient pour aider les familles en difficulté, y compris naturellement les familles des prisonniers.

Mais les correspondances des familles montrèrent très vite que les modalités et les moyens d'action de ces organismes étaient insuffisants.

En Allemagne, à part les Officiers, presque tous les prisonniers sont au travail et à ce titre sont rétribués : de l'ordre de 0,50 à 0,70 reichmarks par journée de travail. Le Service diplomatique (SCAPINI) réussit, après des négociations avec les autorités allemandes, à obtenir la possibilité de transférer des fonds en France depuis les camps.

Le taux de change fixé par les autorités allemandes dès l'occupation de la France, soit : 20 francs pour un RM, était très exagéré et coûta très cher à l'Economie Française, mais il était bénéfique pour les transferts depuis les camps.

Les envois de fonds devenant possibles, l'idée de solidarité entre compagnons de misère prit corps.

Des collectes eurent d'abord lieu dans certains camps, soit au profit du

1945 - 1985

40^{ème} ANNIVERSAIRE DE NOTRE RETOUR

et de LA CRÉATION DE L'U.N.A.C. ET DES AMICALES

Le 12 août 1942, au cours d'une réunion au Commissariat Général des Responsables de Camps, l'arrivée prochaine des premiers envois de fonds venant d'Allemagne est annoncée. Pour que ces fonds ne puissent pas être détournés de leur destination, un organisme spécial va être créé.

Le 8 septembre 1942, le Commissaire Général Maurice PINOT décide de créer un organisme unique réunissant les groupes déjà constitués entre rapatriés bénévoles d'un même camp et ceux qui se constitueront. Il prend donc les décisions, qui constituent l'acte de naissance légale de nos organisations :

— liasion avec les Camps ;
— développement des contacts entre libérés d'un même camp et avec les familles des prisonniers de ce Camp ;
— rester indépendant de tout organisme officiel ;
— ne pas faire double emploi avec les Centres d'Entraide locaux.

Il conseillait donc de créer pour chaque camp un « Secrétariat » portant simplement le nom du camp et animé par un secrétaire titulaire assisté de quatre camarades. Pour assurer la liaison entre les différents secrétariats une réunion mensuelle de liaison était prévue.

Plucieurs « Secrétariats » virent le jour, favorisés par l'arrivée en mars-avril 1942 de plusieurs convois de rapatriés.

Mais la tenue de ces petites réunions « clandestines » n'était pas tou-

jours exempte de surprise. A la suite de la création de l'A.P.G. 39-45, seule légalement autorisée, il avait été notifié aux responsables des Secrétariats qu'ils devaient en être membres et que les réunions devaient s'exercer dans le cadre de l'Association.

Pour ne pas s'être soumis à cette obligation, et avoir réuni à son domicile quelques rapatriés, le responsable d'un de ces Secrétariats subit une descente de la Gestapo.

Pour échapper à ces tentatives d'embrigadement politique des organisations qu'il patronnait, le Commissaire PINOT, prit diverses mesures, et notamment le 26 mai 1942 un arrêté qui officialisait l'existence des « Centres d'Entraide Locaux ».

D'autre part, il obtenait l'extension officielle de son domaine d'action et devenait commissaire Général aux Prisonniers de Guerre et aux Familles de P.G. ».

CENTRES D'ENTRAIDE DE CAMP

Le 12 août 1942, au cours d'une réunion au Commissariat Général des Responsables de Camps, l'arrivée prochaine des premiers envois de fonds venant d'Allemagne est annoncée. Pour que ces fonds ne puissent pas être détournés de leur destination, un organisme spécial va être créé.

Le 8 septembre 1942, le Commissaire Général Maurice PINOT décide de créer un organisme unique réunissant les groupes déjà constitués entre rapatriés bénévoles d'un même camp et ceux qui se constitueront. Il prend donc les décisions, qui constituent l'acte de naissance légale de nos organisations :

— liasion avec les Camps ;
— développement des contacts entre libérés d'un même camp et avec les familles des prisonniers de ce Camp ;
— rester indépendant de tout organisme officiel ;
— ne pas faire double emploi avec les Centres d'Entraide locaux.

Il conseillait donc de créer pour chaque camp un « Secrétariat » portant simplement le nom du camp et animé par un secrétaire titulaire assisté de quatre camarades. Pour assurer la liaison entre les différents secrétariats une réunion mensuelle de liaison était prévue.

Plucieurs « Secrétariats » virent le jour, favorisés par l'arrivée en mars-avril 1942 de plusieurs convois de rapatriés.

Mais la tenue de ces petites réunions « clandestines » n'était pas tou-

CENTRE D'ENTRAIDE DE CAMP

ayant pour mission :

— effectuer la distribution aux Familles de prisonniers de chaque camp des fonds collectés par les services d'assistance créés dans les Camps ;
— assurer la liaison entre l'action sociale exercée dans le cadre du Camp et celle des Centres d'Entraide départementaux.

Article II. Un Comité Directeur des Centres d'Entraide de Camp, siégeant à Paris est nommé par le Commissaire Général aux prisonniers de guerre rapatriés et aux Familles de prisonniers de guerre.

Il reçoit délégation de celui-ci pour diriger, sous le contrôle du Commissariat Général l'activité des Centres d'Entraide de Camp.

Le Comité Directeur comprend neuf membres provenant de Camps distincts, trois Oflags et six Stalags ou kommandos. Il est renouvelable par le Commissaire Général au fur et à mesure des rapatriements.

Article III. Le Comité Directeur est assisté d'un Secrétaire Central chargé de l'exécution de ses décisions et de l'administration générale des C.E.A. de Camp. Le personnel de ce secrétariat est choisi parmi les prisonniers rapatriés et les Familles de prisonniers.

Le Secrétaire Central des C.E.A. de Camp assiste aux séances du Comité Directeur.

Le 16 septembre 1942, le Commissaire PINOT désigne les Membres du Comité Directeur : ADER Etienne (Oflag XVII A) - HARDY Jean (Oflag IV D) - MARAIS Charles (Oflag VI A) - DENTZER Marcel (Stalag VI A) - GAULLIER Roger (Stalag XII A) - ALLARDI (Stalag X) - BOUXIN (Stalag III A) - De

FONCTIONNEMENT DES CENTRES D'ENTRAIDE DE CAMP

Du personnel commença à être engagé en octobre et à la fin du mois de novembre 1942, l'organisme administratif comprenait :

NOREST Fernand (ex-Stalag III), secrétaire central.
SCHARBACH Lucien (ex-Stalag VIII C) chef de service.
PELLETIER Charles (ex-Oflag XIII) chef de service, et 15 employés : secrétaires, sténodactylos, téléphoniste...

La création officielle de cet organisme résultant d'une décision du Commissaire Général, tous les frais de l'immeuble : loyer, entretien... et les dépenses de personnel étaient couverts par une subvention et aucune de ces dépenses n'étaient naturellement prélevées sur les fonds de secours reçus.

Le personnel se composait d'anciens prisonniers, d'épouses ou de parents de prisonnier.

Les fonds recueillis dans les Camps étaient virés par les autorités allemandes de chaque Camp à la Krediten Kasse à Berlin. Cet organisme, par l'intermédiaire de l'Office des changes

L'ECLUSE (Stalag XI A) - VILNET (Aspirants).

Le 19 septembre 1942, le Comité Directeur désigne son bureau : Président : ADER - Vice-Président : ALLARDI - Secrétaire Central : BEURRIER (Oflag XVII A).

Il décide de fixer provisoirement le RIER au 164, rue du Fauouourg Saint-Honoré à Paris ;

siège dans les locaux prêtés par BEURRIER examine les propositions de locaux disponibles dont la recherche avait été entreprise dès le mois d'août.

Le 25 septembre 1942, le Comité Directeur prend la décision « historique », du moins pour nous de :

— louer, pour une durée de six mois ou un an, à compter de la signature du bail « divers locaux sis à Paris, 68 rue de la Chaussée d'Antin, comprenant 25 pièces, au fond de la cour, le tout moyennant un loyer annuel de 60 000 francs charges comprises » ;
— fixer le siège des Centres d'Entraide de camp dans ces locaux ;
— donner tous pouvoirs à son Président pour exécuter cette décision.

Le 30 septembre 1942, Maître Etienne ADER signe un bail pour une durée de six mois renouvelable par tacite reconduction pour la plus grande partie d'un ex-hôtel particulier, entre cour et jardin, et que beaucoup d'entre nous ont fréquenté assidument pendant près de 40 ans.

L'histoire longtemps controversée de cet hôtel, car les ouvrages tels que le Dictionnaire des Rues de Paris de J. HILLAIRET sont erronés, a finalement pu être reconstituée. Construit en 1771 par un architecte, Lefoullon, il fut la propriété de 1807 à 1816 du Cardinal Joseph FESCH, demi-frère de la mère de Napoléon 1^{er}, dont l'habitation principale était alors au 70 de la rue. Cet hôtel construit en 1765 par Claude Nicolas Ledoux pour le Président Hocquart de Montfermeil a été démoli en 1864 lors de la réalisation de la place de la Trinité.

(Les anciens fanatiques de la Maison des Amicales qui voudront s'intéresser à ces deux hôtels et à leurs transformations par le Cardinal Fesch et ensuite, pourront consulter à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris une brochure avec plans : « Les hôtels du cardinal FESCH à Paris » par Georges GAIN.

Après divers travaux de réparation, l'eménagement intervint au cours du mois de novembre 1942 et une première réunion des responsables se tint le 2 décembre.

dement une correspondance régulière et détaillée put s'établir directement entre les secrétaires de camp à Paris et les Doyens et Homme de confiance.

En général une vérification du bien-fondé du secours était faite au moyen d'une enquête auprès de la Mairie, du Centre d'Entraide local, du curé... Le résultat était examiné par le service des mandats en fixant éventuellement la périodicité de ces envois.

Bien entendu le service comptable de la rue de la Chaussée d'Antin tenait une comptabilité distincte pour chaque Camp.

Lors de la création du Secrétariat Central, en octobre 1942 les Centres d'Entraide de Camp étaient au nombre de 14. Dès le mois de décembre il y en avait 26, puis 56 en mars 1943 et 68, c'est-à-dire un par Camp en septembre 1943.

Parallèlement, l'effectif du personnel administratif suivait une progression en fonction de l'importance des fonds à distribuer. En effet, 75 000 fiches individuelles furent établies, et au 31 mai 1945, le nombre de mandats envoyés atteignait 105 000.

De 18 en novembre 1942, l'effectif du personnel passait à 30 en mai 1943 à 40 à la fin de l'année, et à environ 50 en juin 1944.

La Direction administrative avait été renforcée par Jacques LOMBARD (ex-Stalag XVII A) qui remplaça Fernand NOREST en octobre 1943, et qui fut lui-même remplacé par Lucien SCHARBACH jusqu'en septembre 1945. D'autre part, Gaston HUGUENIN (ex-Stalag XII) prit les fonctions de chef comptable à partir d'avril 1943 jusqu'à la fin 1945.

RECEPTION DES PREMIERS FONDS D'OFLAGS ET STALAGS en octobre 1942 :

2 333 000 F
TOTAL à fin décembre 1942 : 8 635 000 F

REÇUS au cours de 1943 : 59 222 000 F

REÇUS au cours de 1944 : 76 890 000 F

Quelques envois, retardés en raison des événements militaires arrivèrent encore en 1945, notamment en janvier.

D'autre part, les secrétaires de Camp et leurs équipes, et malgré les difficultés de la vie sous l'occupation, s'efforçaient de recueillir en France même des ressources supplémentaires par l'organisation de diverses manifestations et par des versements de rapatriés. L'ensemble de ces « ressources extérieures » a représenté de 1943 à 1945 :

près de 18 000 000 de francs

Ces ressources permettaient l'envoi de secours pour des cas urgents, l'envoi de colis, l'organisation de goûters pour les enfants...

Certains Camps disposaient également, d'une façon permanente ou temporaire, d'un personnel pour assurer des missions complémentaires à celles du secrétariat général.

SECRETARIATS DE CAMP

L'attitude du Commissaire Maurice PINOT, luttant résolument pour maintenir les organisations de prisonniers de guerre en dehors de toute ingérence politique, lui valut des attaques de plus en plus violentes de la part des milieux partisans d'une collaboration étroite avec l'occupant.

Sa position devint très difficile en décembre 1942, et ces milieux demandaient ouvertement son remplacement.

Le 5 janvier 1943, un violent réquisitoire fut prononcé par LACHAL président de la Légion Française des Combattants. Reprochant à Maurice PINOT de tenir les rapatriés à l'écart du gouvernement et de la Légion et d'empêcher toute incursion du Commissariat et des rapatriés dans la politique au lieu de les réunir pour soutenir le gouvernement, il demandait publiquement le départ de Maurice PINOT.

Le 14 janvier 1943, celui-ci est « démis » de ses fonctions par une décision de Pierre LAVAL. Il est remplacé par un rapatrié du Stalag V C, André MASSON, qui s'était fait remarquer par le ton de ses articles dans le journal du Camp et son attitude au sein du Cercle Pétaïn.

Cette nomination entraîna la démission immédiate de plusieurs cadres du Commissariat Général.

De son côté, le président Etienne ADER émettait des réserves sur les conséquences des nouvelles orientations du Commissariat. Le désintéressement et l'action sociale étant les moteurs de l'action menée par les rapatriés au sein des Centres d'Entraide de camp, il proposait :

— de détacher ces organismes du Commissariat et de les rattacher au Service Diplomatique des prisonniers de guerre ;

T.S.V.P.

SECRETARIATS DE CAMP

(Suite)

— afin d'éviter toute confusion avec les Centres d'entraide locaux de changer leur dénomination en « Secrétariats de Camp », terme déjà utilisé par le Commissaire PINOT dans ses directives de mars 1942.

Le 31 janvier 1943 est prononcée la dissolution de l'Association des Prisonniers de Guerre 39-45 qui a toujours végété, et ses membres sont invités à rejoindre une association que va créer le nouveau Commissaire sous le nom de :

« Mouvement Prisonniers »

C'est manifestement dans le cadre de ce Mouvement, qui voit le jour en février, qu'André MASSON voudrait intégrer l'ensemble des rapatriés, et il adresse le 8 février 1943 au Secrétaire Central la note suivante :

« Je reconnais aux œuvres qui ont été faites et qui sont à développer sur le plan social toute l'importance qui leur revient. Ma mission est seulement d'ajouter aux réalisations sociales des réalisations civiques, mais sans nécessairement transformer les premières.

Je souhaite donc que subsistent les Centres d'entraide de Camp tels que ceux-ci ont été créés et animés jusqu'aujourd'hui. J'entends seulement qu'il ne peut être question au sein de ces organismes de faire la moindre propagande de défiance à l'égard de ce que nous aurons à entreprendre moyennement. En effet, je suis persuadé que tel militant social pourra être un militant civique, tout en considérant qu'on peut n'être qu'un militant social ou civique. C'est à chacun de répondre aux besoins de son tempérament et à satisfaire aux conceptions qu'il peut avoir de son devoir.

Ce à quoi je tiens essentiellement c'est qu'il n'y ait pas de frontières entre les différentes activités que les uns et les autres manifesteront, encore moins d'hostilité et de défiance, car, en fin de compte, s'il en est besoin, c'est la discipline qui nous unira.

Mon rôle consiste à contrôler aussi bien qu'à animer toutes les expressions de l'activité Prisonniers, entre autres celle à laquelle vous présidez avec un si pur dévouement.

Le 11 février 1943, André MASSON assiste à la réunion du Comité Directeur. Il dément les propos qui lui ont été prêtés par certains journaux quant à ses intentions.

Après avoir affirmé que « Sur le plan social : vous êtes très bien. Continuez ! » il développe les arguments de la note du 8 février.

S'agissant des accords passés avec le président de la Légion Française des Combattants, accords qui lui sont reprochés par la droite comme par la gauche, il précise qu'il s'agissait d'éviter une concurrence entre organisations.

L'action civique est indispensable, et ce sera le but du Mouvement Prisonniers.

Malgré l'évocation de la « discipline » dans la note du 8 février, les responsables des Centres d'entraide de Camp restent très réservés.

Le Commissaire MASSON prévoit alors de supprimer le Comité Directeur et de le remplacer par un directeur général nommé par lui. Etienne ADER se refuse, et les négociations n'aboutissent pas. Le secrétaire du Stalag I A, Jean-Pierre BANZY accepte finalement le poste, à titre bénévole.

Se référant à la réorganisation des services du Commissariat Général mise en route dès le 14 janvier, André MASSON prend le 19 février 1943 la décision suivante :

« La décision du 8 septembre 1942 est ainsi modifiée :

Article I. Il est constitué pour les rapatriés de chaque Camp de prisonniers de guerre un centre d'entraide dit : « Centre d'entraide de Camp » ayant pour mission :

— d'effectuer la distribution aux familles des prisonniers de chaque Camp des fonds collectés par les œuvres d'assistance créées dans les Camps ;
— d'assurer la liaison entre l'action sociale exercée dans le cadre du Camp et celle des Centres d'entraide départementaux.

Article II. Un directeur général à titre bénévole est nommé par le Commissaire Général aux Prisonniers de Guerre.

Il reçoit délégation de celui-ci pour diriger et administrer, sous le contrôle du Commissariat Général, l'activité des Centres d'entraide de Camp.

Le directeur général est assisté de deux conseillers bénévoles, d'un secrétaire central et d'un secrétaire central adjoint. Le personnel titulaire du secrétariat central est choisi parmi les prisonniers rapatriés et les familles de prisonniers.

Article III. Les Centres d'entraide de Camp sont divisés en six groupes. Chaque groupe est dirigé par un animateur nommé par le directeur général et sera réuni une fois par mois en commission de travail.

Les animateurs aux-mêmes seront réunis mensuellement pour information et échanges de vues par le directeur général.

Article IV. Chaque Centre d'entraide de Camp est dirigé par un bureau responsable assisté d'un secrétariat.

Tous les Centres d'entraide de Camp ont leur siège au secrétariat central à Paris.

Article V. La participation aux Centres d'entraide de Camp, service social, est exclusive de toute idée de regroupement ainsi que de toute activité politique.

Une autre décision du même jour nommait Jean-Pierre BANZY directeur général.

Sans se préoccuper des modifications dans l'organisation « officielle », les secrétaires des Centres d'entraide de Camp continuent à remplir leur mission comme précédemment. Les réceptions de fonds venant d'Allemagne s'intensifient et les envois de secours partent régulièrement.

Cependant André MASSON n'a pas abandonné son projet de contrôler de façon plus étroite les Centres d'entraide de Camp. Un différend entre eux et le directeur général prend une certaine ampleur. Ce dernier a pris l'initiative d'organiser un gala à l'Opéra au profit des C.E.A. de Camp, et en a assuré seul la réalisation. Malgré sa réussite, le résultat financier provoque des protestations.

Cette situation sert de prétexte à André MASSON qui prend le 29 juillet 1943 deux décisions :

— la première revient à supprimer, au moins temporairement les fonctions de directeur général ;

— la seconde promulgue une nouvelle organisation des Centres d'entraide de Camp.

Article I. Il est créé au Commissariat Général pour les rapatriés de chaque Camp un « Secrétariat de Camp » ayant pour mission :

— d'effectuer la distribution aux familles de prisonniers de chaque Camp des fonds collectés par les œuvres d'assistance créées dans les Camps.

Article II. Chaque Camp est représenté par un Secrétaire de Camp dont la durée de fonctions ne peut en aucun cas excéder une année.

Il est choisi par le Commissaire Général aux Prisonniers de Guerre rapatriés sur une liste de quatre candidats, prisonniers rapatriés depuis moins d'un an. Cette liste est établie par le Secrétaire de Camp en fonction.

A défaut de proposition, les Secrétaires de Camp seront désignés d'office par le Commissaire Général. Les Secrétaires sortants demeurent les « conseillers » des Secrétaires de Camp nouvellement désignés.

Article III. Un Secrétaire Général, à titre bénévole, est choisi chaque année par le Commissaire Général parmi les Secrétaires de Camp.

Le Secrétaire Général est assisté :
— de deux Secrétaires Généraux adjoints, également bénévoles, qu'il désigne parmi les Secrétaires de Camp ;
— d'un Secrétaire Central et d'un Secrétaire Central adjoint appointés. Le personnel appointé doit être exclusivement composé de prisonniers de guerre ou de membres de familles de prisonniers de guerre.

Article IV. Les Secrétaires de Camp et leurs conseillers seront réunis une fois par mois par le Secrétaire Général de Camp pour lui rendre compte du fonctionnement de leurs secrétariats et recevoir des directives. Le Secrétaire Général du Commissariat Général assistera à ces séances ou s'y fera représenter.

Article V. La mission confiée au Secrétaire de Camp exclut toute idée de regroupement et toute activité politique.

Cette décision est accompagnée d'une « Note de Service » de même date, signée du Secrétaire Général du Commissariat Général et qui spécifie :

Désignation du Service. Afin d'éviter les confusions avec les Centres d'entraide locaux, il a paru nécessaire de remplacer la désignation « Centre d'entraide de Camp » par :

Secrétariat de Camp
qui est d'ailleurs plus conforme à la mission confiée au Service.

Composition du Service. Les listes de candidats prévues à l'article II de la décision du 29 juillet 1943 devront être fournies au Secrétaire Général du Commissariat Général pour le 17 août 1943.

Constitution d'une association. Le Secrétariat de Camp ne constituant qu'un service du Commissariat Général, il n'a pas d'existence légale. Il est donc indispensable de créer un organisme de financement sous la forme d'une association loi de 1901 pour pratiquer régulièrement toutes les opérations nécessaires à l'accomplissement de la mission confiée au Secrétariat de Camp.

Cette association, dont les statuts sont à l'étude, sera constituée incessamment.

Ces décisions soulevèrent de vigoureuses protestations de l'ensemble des Secrétaires de Camp. Les services administratifs du 68, Chaussée d'Antin ne pouvaient pas fonctionner en dehors du Commissariat Général qui prenait en charge les dépenses de fonctionnement, locaux et personnel. Cette dépendance matérielle imposait naturellement le respect de certaines formes dans les réactions officielles.

Mais individuellement, les Secrétaires de Camp, tous bénévoles, entendaient n'avoir de comptes à rendre qu'au Doyen, Homme de Confiance, et service d'entraide de leur Camp.

Devant l'unanimité et la détermination des Secrétaires de Camp, le Commissaire Général accepta de recevoir, en août 1943, une délégation de l'ancien Comité Directeur qui obtint plusieurs aménagements aux décisions du 29 juillet :

— le Commissaire Général accepta le maintien provisoire, pendant une durée de 3 mois, des Secrétaires de Camp en fonction ;

— il accepta que la liste de 4 membres dont 2 rapatriés depuis moins d'un an que chaque Secrétaire de Camp doit présenter ait reçu l'approbation du Camp et comporte un ordre de préférence ;

— il accepta, en principe, la nomination d'un nouveau Comité Directeur composé de Secrétaires de Camp.

En fait, malgré les textes qui plaçaient les Secrétaires de Camp sous la coupe directe du Commissaire Général celui-ci avait dû reculer et ces textes ne traduisaient qu'une apparence.

L'attitude et les initiatives d'André MASSON heurtaient d'ailleurs de plus en plus une grande partie de l'opinion.

Son télégramme du 16 août 1943, adressé aux responsables des services chargés des P.G. (les Secrétaires de Camp en reçurent de même inspiration) y contribua. Il concernait les transférés en travailleurs civils venus en permission et qui « oubliaient » de rejoindre leur poste en Allemagne à la fin de leur permission. En voici un extrait :

« Je vous rappelle que votre responsabilité est engagée pour les efforts qui doivent être faits en faveur du retour des prisonniers permissionnaires.

Prenez et faites prendre personnellement contact avec chacun des permissionnaires de votre ville ou de votre département.

Si les permissionnaires oubliaient les lois de la solidarité, les espérances de centaines de milliers de captifs se trouveraient sacrifiées.

Le fonctionnement des Secrétariats de Camp continua comme précédemment. Les listes de candidatures à fournir dans les 3 mois ne furent jamais fournies. Le Comité Directeur se reconstitua.

Quant au Commissaire MASSON, des préoccupations plus graves pour lui restaient ailleurs son attention. Finalement devant les oppositions de toutes sortes, il dut démissionner le 14 janvier 1944.

Un successeur ne fut pas désigné immédiatement. L'intérim fut d'abord assuré quelques jours par le Secrétaire Général du Commissariat, puis par Robert MOREAU, fonctionnaire et administrateur. Après avoir accepté, le 15 février 1944, à titre provisoire, les fonctions de Commissaire Général, il vit sa position confirmée le 30 avril.

Les Secrétaires de Camp étaient cependant inquiets, car si les tentatives faites par André MASSON de les détourner de leur mission « sociale » avaient échoué, après comme avant le 14 janvier, des administratifs du Commissariat Général étaient jaloux de leur indépendance et souhaitaient renforcer le contrôle.

Aussi, dès le 8 février, les membres du Comité Directeur s'étaient réunis et avaient adopté la résolution suivante, transmise au Commissaire MOREAU le 16 février en confirmation de la visite qui lui avait faite LAURENT le 11 février :

« Le Comité Directeur :

— considérant que les Secrétariats de Camp constituent, malgré les insinuations de certains, une force imposante puisqu'ils groupent une grosse majorité de prisonniers rapatriés et représentent tous ceux qui sont encore en captivité ;

— considérant que, pour cette raison, leur voix doit être entendue, donne mission à Monsieur LAURENT, secrétaire général, de faire le nécessaire, par tous les moyens qu'il jugera utiles, pour que ce but soit atteint le plus rapidement possible, et émet le vœu que tout soit tenté pour que ce soit lui-même qui puisse exposer le point de vue des Secrétaires de Camp et mener à bien les négociations nécessaires auprès des personnalités qu'il sera utile de toucher. »

Signé : De COURSON (Stalag VI A) - CROZET (Stalag VIII C) - GAULLIER (Stalag XII A) - De LANGALERIE (Oflag XII) - LAURENT (Stalags X ABC) - De L'ECLUSE (Stalag XI A) - LEGUAY (Stalag 325) - MARAIS (Oflag VI A) - NOLOT (Stalag XVIII C) - RODIE (Frontstalag 204) - SOUDAN (Oflag IV D).

Ces inquiétudes n'étaient pas vaines, et au début du mois de mars 1944, le Comité Directeur était informé du projet de nomination d'un « chargé de mission » auprès des Secrétariats de Camp. Le texte d'une nouvelle motion était adopté le 7 mars et transmise immédiatement au Commissaire Général.

Celui-ci avait effectivement, dès sa prise de fonctions, fait étudier une nouvelle organisation :

— des Centres d'entraides dépendant des Maisons du Prisonnier ;

— des Secrétariats de Camp ;

— des liaisons entre ces deux types d'organismes, une procédure assez lourde devant régler la désignation des représentants des Secrétariats de Camp dans les Comités départementaux des C.E.A.

La première mesure, celle concernant les C.E.A. départementaux intervint en avril.

Pour les Secrétariats de Camp, le Comité directeur, saisi d'un projet par le Commissariat Général, étudia un contre-projet qui fut transmis le 17 mai 1944.

Après quelques négociations complémentaires, une décision du 29 juin 1944 « complétait l'organisation des Secrétariats de Camp ».

Les dispositions générales ne différaient guère de celles du contre-projet, et ne bouleversaient pas ce qui donnait toute satisfaction depuis deux ans :

— les Secrétaires de Camp en fonction étaient maintenus ;

— le Comité Directeur était remplacé par un Comité National composé de 12 Secrétaires de Camp, à raison de 2 membres désignés par chacun des 6 groupements créés (au total 62 Secrétariats) et qui désignait un Président et un vice-Président ;

— des dispositions nouvelles donnaient la possibilité de créer des Comités Régionaux et organisaient la liaison avec les C.E.A. départementaux.

Une décision du 30 juin précisait que : « Le Comité Directeur des Secrétariats de Camp est constitué, dans sa forme actuelle, en Comité National ».

Peu après, l'effectif du Comité National était porté à 16 membres, c'est-à-dire un par Wehrkreis :

VILNET (St I A-Aspi) - PROVOT (St II B) - BERNARD (St III B) - COTIN (St IV F) - NAROUN (St V A) - MARETBONIN (Of VI D) - D'ARTHUY (St VII A) - CROZET (St VIII C) - GALLAND (St IX C) - MOUGEOLLE (St X B) - LAURENT PLESSE (St XI B) - TOUCANE (St XII BF) - GUILLIER (St XIII A) - DIONISI (St XVII B) - SOMMADE (Of XVIII A) - LEGUAY (St 325).

Peu après ce fut la percée des troupes alliées depuis la Normandie. La semaine qui aboutit à la libération de Paris vit l'irruption dans les locaux des Secrétariats d'un groupe de F.F.I. qui y établit son quartier général, procéda à l'exécution sommaire d'un inconnu dans le petit jardin, et séquestra, sans aucune raison, pendant 3 jours le Secrétaire Central SCHARBACH et les quelques membres du personnel qui étaient présents.

Puis les Secrétariats reprirent leur fonctionnement normal. Les fonds des Mutuelles en cours de transfert continuèrent à arriver jusqu'en novembre, et de toute façon les disponibilités financières étaient importantes. Les attributions de secours décidés par les Camps l'étaient souvent sous la forme d'envois mensuels qui purent être continués.

C'est ainsi qu'entre août 1944 et octobre 1945 les envois de secours jusqu'à épuisement des fonds atteignirent 50 millions de francs.

Ce rappel historique arrivé à son

terme montre que les Secrétaires de Camp, avec une vie officielle mouvementée et des rapports parfois tendus avec les autorités, ont malgré tout pu remplir, en tous temps, la mission qui leur était confiée par les Doyens et les Hommes de Confiance, auxquels ils estimaient avoir, seuls, à rendre des comptes.

L'intégralité des fonds recueillis en Allemagne et qui avaient pu être transférés en France a ainsi été strictement utilisée suivant les instructions venant des Camps.

Les détails techniques de la composition de l'organe administratif et de son fonctionnement dépasseraient le cadre de cette rétrospective. Un dossier beaucoup plus complet sera établi et déposé aux Archives afin qu'un témoignage concret subsiste de l'importance des œuvres d'entraide développées dans les Camps.

Rappelons cependant brièvement que l'activité des Secrétariats de Camp ne se limitait pas à la seule distribution des secours, mais comportait également :

— relations avec les familles des camarades restés en captivité ;

— par divers moyens, collecte de fonds en France permettant l'envoi de secours urgents l'organisation de goûters pour les enfants...

— à partir de janvier 1944, création d'un service juridique et d'un service de reclassement et d'orientation professionnelle ;

— à partir d'août 1944, création d'un service médical qui comporta jusqu'à 4 assistantes sociales et fonctionnaires jusqu'en octobre 1945 ;

— au moment du grand retour, implantation, d'ailleurs sans autorisation ce qui permettait d'agir plus vite, d'une permanence d'accueil à la gare d'Orsay à Paris.

LES CENT MILLIONS

Ainsi qu'il a été précédemment rappelé, les transferts de fonds en France par les services d'entraide des Camps ont été suspendus à partir de juillet 1944.

Mais les collectes de fonds continuèrent dans les Oflags et Stalags et ces fonds restaient bloqués dans les services financiers allemands.

Aussi l'Union Nationale des Amicales des Camps demanda à toutes les Amicales d'établir avec les précisions et justifications nécessaires les relevés :

— des montants des marks de mutuelles en cours de transfert et non parvenus à Paris ;

— du montant des marks des Mutuelles laissés en Allemagne, avec copie du reçu du trésorier et non parvenus à Paris ;

— du montant global des marks individuels déposés par chaque prisonnier.

L'ensemble de ces documents fut ensuite déposé au ministère des finances. Il ne pouvait évidemment pas être espéré un remboursement intégral par l'Allemagne de ces sommes. Le sujet devait être intégré dans l'ensemble des négociations financières menées par la France.

Après négociations, le gouvernement français accepta l'octroi d'une indemnité globale forfaitaire de cent millions de francs qui seraient répartis entre les services d'entraide des Amicales au prorata des créances reconnues valables. Seules les créances des Mutuelles étaient prises en considération.

Ce crédit fut prévu dans un collectif budgétaire au chapitre : « Liquidation des dépenses résultant des hostilités » comme :

« destiné à réparer forfaitairement les pertes subies par les organismes dits Mutuelles ou Amicales de Camps de prisonniers de guerre, du fait de leurs avoirs en marks qui n'ont pu, en raison

des circonstances, être convertis en francs français avant la libération ».

Après discussions à l'Assemblée Constituante au cours de la séance du 25 avril 1946, la disposition prévue fut adoptée et cette somme inscrite, avec l'affectation spéciale au crédit de l'Office National des A.C. et Victimes de guerre.

Les dossiers établis par les Amicales ayant été vérifiés, la répartition entre les Amicales (pour 9 Oflags, 54 Stalags et 10 B.A.B.) des 99 865 00 francs alloués (50 % environ du total des dossiers) fit l'objet d'un arrêté du 22 avril 1947.

Les fonds furent mis à la disposition des Amicales en 1948, en cinq tranches. Il est bien certain qu'avec l'érosion monétaire, très importante entre 1944 et 1948, les fonds attribués ne représentaient en francs constants, qu'une fraction de la valeur d'origine.

Compte tenu toutefois des difficultés de l'après-guerre dans un pays partiellement en reconstruction, cette décision du parlement a cependant permis l'envoi de secours aux familles de nos nombreux camarades décédés en 1944-45, dont beaucoup par suite de bombardements d'Oflags, de Stalags ou de Kommandos.

Cette opération termina l'œuvre d'entraide développée dans les Camps de 1942 à 45.

Si c'est grâce aux Secrétariats de Camp que les Amicales purent se constituer aussi naturellement, c'est grâce à l'existence des Amicales et à leur action que la dernière étape « Les Cent millions » put être menée à bonne fin.

Logiquement ce compte rendu aurait dû trouver sa place dans l'histoire des Amicales qui va suivre, mais il démontre la continuité d'une même action pendant et après la captivité, ce qui justifie cette entorse à la chronologie.

NAISSANCE DES AMICALES DE CAMP

La libération progressive du territoire à partir d'août 1944 entraîna la disparition des mesures d'exception prises sous l'occupation, et le retour des libertés et parmi celles-ci la liberté de constitution d'Associations régies par la loi de 1901.

Les Secrétariats n'avaient pas terminé leur tâche, mais il était naturel qu'ils envisagent de poursuivre, sous forme d'associations, les regroupements qui s'étaient développés autour d'eux.

Deux voies s'ouvraient :

— attendre le retour général pour créer ces associations dont l'esprit et la forme seraient alors fixés par les rapatriés, notamment les derniers responsables des Camps ;

— au contraire, créer ces associations sans attendre pour remettre aux rapatriés des organismes déjà vivants.

D'une façon pratiquement unanime la seconde solution fut adoptée, ainsi que le principe d'une association par Camp, malgré les mutations fréquentes entre Camps d'un même Wehrkreis.

Quel titre leur donner ?

Fallaient-ils laisser chaque association choisir son titre en s'inspirant par exemple de caractéristiques du Camp, ou de titre du Journal du Camp ?

Ou au contraire, adopter un titre de base uniforme préparant un groupement de ces Associations comme l'avaient été les Secrétariats de Camp ?

Là encore l'unanimité se porta sur la deuxième solution. Quant au titre, celui d'« AMICALES » vint tout naturellement à l'esprit.

En effet c'est le premier nom utilisé par le Commissaire Général PINOT pour les regroupements spontanés des rapatriés d'un même Camp.

« But et Fonctions générales des Amicales de Camp »

L'âme de ces Amicales devant être le Secrétaire responsable, le titre de « Secrétariat de Camp » fut utilisé conjointement.

Il est probable que ce sont des raisons tactiques qui, lorsqu'il en officialisa l'existence, le 8 septembre 1942, lui firent adopter de préférence le titre de « Centres d'entraide de Camp », l'existence des « Centres d'entraide Locaux » dépendant des Maisons du Prisonnier étant admise par les autorités depuis le début de 1942.

Les premières Amicales se constituèrent dès la fin de 1944 : Stalags X A-B-C et Stalag VIII C. Les créations se succédèrent rapidement, et environ 25 étaient déjà déclarées au 8 mai 1945.

Naissance de l'U.N.A.C.

Parallèlement l'étude du regroupement de toutes ces Amicales, sous une forme fédérative, était poursuivie et aboutit à l'adoption des statuts et à la déclaration d'existence à la Préfecture de Police le 18 avril 1945 de « L'UNION DES AMICALES DE CAMP DE PRISONNIERS » devenue le 2 avril 1946

L'U.N.A.C.

Georges GAIN, Ancien secrétaire de camp du Stalag XVIII A, Trésorier Général de l'U.N.A.C.

SARTHE

DIMANCHE 10 MARS

Cette journée du dimanche 10 mars commença par des réunions ou permanences d'Amicales ou simplement les camarades se retrouvèrent à l'Hôtel d'Anjou où était l'accueil. En tout douze Amicales nationales étaient représentées et autant de départements. Quelques retards à l'arrivée à cause de cette journée d'élections cantonales qui nous priva de personnalités retenues par leur devoir de réserve ou leurs activités politiques. Mais la date ne pouvait pas être changée, ni la salle retenue un an à l'avance.

A 10 h 15, deux cents participants se retrouvèrent sous la présidence de Marcel SIMONNEAU, notre Président national U.N.A.C. et III. La séance fut ouverte par P. JOUIN qui excusa diverses personnalités et plus d'une trentaine de camarades, salua les dames et camarades présents et évoqua les grandes actions menées en Sarthe dans le cadre amicaliste depuis 1945 : création du Secours décès avec l'A.C.P.G., accueil des corps, distribution des fonds des Mutuelles de camps, placements familiaux, création du groupe des « Jeunes », parrainage de soldats en Algérie, fils de P.G. Maintenant les activités sont moins diversifiées mais toujours axées sur l'amitié et la solidarité.

Après avoir offert ses souhaits de bienvenue et ses remerciements, en particulier aux veuves et camarades extérieurs à la Sarthe, Marcel SIMONNEAU rappela la bonne santé de l'U.N.A.C. ; 1984 présente un bilan social exceptionnel par l'importance des dons faits aux veuves et amis malades soutenus par les visites et la correspondance de leurs camarades. Les relations fraternelles avec la F.N.C.P.G. ont permis une action énergique auprès des pouvoirs publics car peu de choses ont été acquises malgré les promesses faites. Les parlementaires connaissent bien nos problèmes mais c'est sans suite. Nous poursuivrons nos efforts, resterons nous-mêmes. A l'ingratitude nationale nous opposerons amitié et fraternité. Le président conclut en invitant les présents à assister nombreux au Rassemblement national du 14 avril à Paris et à regarder le film sur la captivité qui passera le 24 juin sur Antenne 2.

Le président départemental A.C.P.G.-C.A.T.M., Roger GOSNET, marqua sa satisfaction d'accueillir les amicalistes, rappela la vitalité de son Association marquée par les succès des quarante Congrès cantonaux et une action sociale intense dans de nombreux domaines. Il indiqua que Marcel SIMONNEAU, membre du Comité National d'Entente P.G., viendrait présider à Mansigné le Congrès départemental A.C.P.G.-C.A.T.M. du quarantième anniversaire le 21 avril.

M. THEZE, président des D.T. de la Sarthe et du Perche, rappela que les D'portés du Travail répondaient toujours présents aux côtés des P.G. à qui il souhaita d'être tous présents dans cette salle en 1986 le samedi 8 mars.

A cette réunion participaient les responsables nationaux, régionaux ou départementaux : Dr PERTUS (72), BONDU (61) pour les I ; TOUSSAINT (II), de nombreux membres du Comité III, HERFORT (49) pour les IV, DEMOLIER (41) pour l'OfIag IV D, LANGEVIN (V-X), LEMAITRE, JULIEN et LAMBERT (VII) ; CAMUS, président VIII pour la Sarthe, et LEVEAU (VIII), GUY (IX), DUMOTIER, DESCHARRAUX (XII), CARON (XIII), BEAUPLET et GEVRET (XVII), GUILBAUD (44), Vice-Président national des XVIII.

Etaient excusés, nos amis : PONVERT (OfIag IV D), JAGER (XII), Mme MENU, et de nombreux adhérents, abbé BRANTHOMME (I), GOUTIER (XI), TOUTAIN (XII), ROUSSET (XIII), TASSERY et ECHIVARD (XVII).

Après la minute de recueillement et le dépôt de gerbe, ce fut le vin d'honneur puis le banquet servi à Ruaudin à 180 participants dans une ambiance fraternelle très agréable. Merci aux chanteurs, chanteuses et conteurs de bonnes histoires et... A l'année prochaine.

P. JOUIN.

MEMENTO POUR LE 8 MAI

Quarante ans ! Quarante ans déjà !... Nous sommes allés une fois de plus aux monuments aux morts. Nous avons lu des manifestes et des ordres du jour, écouté au garde-à-vous, comme antan, pauvres vieux que nous voilà devenus, des Marseillaises nostalgiques. Tant de souvenirs qui affluent dans nos cœurs ! La France enfin libérée par les Anglais, les Russes, les Américains mais aussi par l'armée française à laquelle nous appartenons, par la Résistance... Il nous revient même certaine marche lorraine chantée à Berlin la nuit de Noël 44, qui ne passa pas inaperçue.

Car notre joie à la libération du territoire français, pour aussi grande qu'elle ait pu être, demeurerait comme voilée d'une brume brillante : nous resterions encore en Allemagne tant et tant de jours, les mois les plus longs et les plus durs de la captivité.

Ah ! Cet été merveilleux et cruel ! Les premières fusées de cette guerre venaient de tomber sur Londres. Les Allemands, dans les rues, brandissaient le Morgen Post : on allait voir ce qu'on allait voir, l'Angleterre à genoux ! Nous, pauvres Berlinoises d'occasion, venus des nations d'Europe ou d'ailleurs, nous l'imaginions bien, au Reserve-Lazerett 119, dans le quartier de Neukölln, ce qu'on allait voir ! Nous avions l'habitude avec les Anglais, presque chaque nuit maintenant, des centaines de raids. Les deux plus meurtriers, à Marienfelde, en 1943, avaient fait disparaître 57 et 33 de nos camarades.

Un splendide matin de juin, l'alerte déchire le ciel. Voici les Américains cette fois, la première ! Nos gardiens arborent des mines particulièrement longues ; beaucoup plus nerveux qu'à l'ordinaire, ils nous bousculent vers les caves : ils savent par la radio qu'une armada de 1200 fortresses volantes fait route vers la capitale du Reich. Quand leurs vagues passeront sur nous tout à l'heure, on ne s'enten-

dra plus parler. Et cela devient insoutenable quand les tapis de bombes descendent les uns après les autres comme d'immenses poignées de blé qu'on sème aux sillons. La terre tremble, les murs vacillent. Nous avons peur, terriblement peur ! Nous pensons à Dieu, même les « incroyants » !...

Une heure et demie d'angoisse ! A la remontée, vers midi, nous nous dévisageons les uns les autres avec stupeur, d'autant plus blancs que le temps était devenu tout à fait sombre, comme aucun ciel d'orage ne le fut jamais.

Les sirènes sillonnent la ville. Une ambulance fonce dans la cour de l'hôpital. Un prisonnier français blessé, VERGNIAUD, de Bordeaux, comme le Gironquin du même nom en 93 ! Le premier tapis était tombé sur le kommando 331, à quelques centaines de mètres de « chez nous ». Une dizaine de Français se font « porter malades » pour venir à la visite à l'hôpital. L'alerte sonne et c'est la catastrophe. Nous y courons, un médecin, l'aumônier. Des entonnoirs partout, le sol bouleversé... Il y avait eu là un abri de rondins, avec huit soldats dedans, dont notre VERGNIAUD. Quatre d'entre eux avaient disparu ; leurs camarades pelletaient la terre pour chercher leurs pauvres restes...

Alors, vous comprendrez que, même après quarante ans, ceux qui en sont revenus aillent encore se recueillir devant les monuments qui rappellent leur sacrifice. Nous oublions les passants, les indifférents, ceux qui ne savent pas, ceux qui ne veulent pas savoir... Nos regards fixes et nos pensées, lorsque nous écoutons au garde-à-vous la sonnerie aux Morts, cherchent au-delà de l'horizon des jours, de jeunes visages perdus.

Le numéro matricule
3455 III D.

Sylvain TOULZE,
aumônier de Neukölln.

mies sur l'impression de cette Plaquette.

Tout est en ordre pour l'organisation du Congrès régional du Groupement le 30 mai 1985.

BESSON assistera à l'A.G. de l'U.N.A.C. le 20 mars à Paris.

WITMEYER nous annonce un déficit important de la trésorerie en 1984 et demande une augmentation de 15 % de la redevance des Amicales, demande qui est adoptée à l'exception de deux abstentions.

Social. — L'Office départemental a offert un colis à chacun des pensionnaires de la maison de retraite des A.C. d'Anse. DUIVON rappelle les dernières activités sociales :

— Le 21-12 : distribution de papillotes à l'hôpital de la Croix-Rousse.

— Le 24-12 : visite à Albigny par les Stalags I.

— Le 24-01 : visite à Sainte-Foy L'Argentière avec dépôt de fleurs sur les vingt-six tombes des camarades qui y sont inhumés.

— Le 31-01 : visite à Albigny par les VIII. Il signale un don de 800 F à notre caisse sociale par les A.P.G. des 7^e et 8^e arrondissements.

Les sommes consacrées au Social se répartissent ainsi :

— Par les Amicales : 20 409,50 F.

— Par la caisse du Groupement : 3 885,70 F.

— Par la caisse sociale de DUIVON : 3 426,10 F.

Cercle. — POIZAT nous annonce des comptes équilibrés pour 1984 et 1985 débute bien.

Le concours de belote a réuni vingt-huit joueurs, VIGIE, WITMEYER et BESSON en étaient les organisateurs.

Une somme de 280 F au profit du social a été recueillie à cette occasion.

BESSON annonce la date de la prochaine réunion : 18 avril et lève la séance à 17 h 15.

Le Secrétaire,
E. SIVARD.

LYON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPEMENT DES AMICALES DE CAMPS DU 21 FEVRIER 1985

Présents. — MONDIERE, SAUVE (I), ARNAUD, POIZAT (III), BESSON, WITMEYER (IV), AMARNIER, SIVARD (VII), GUILLARD, BOZONNET, SEIGNOBOSC (VIII), RAMU, VIRIEUX (IX), PIN (X et XI), CLERMONT, DUIVON, VIRY (XII), DUFOUR, LECOINTRE (XIII), CHALESIN, MICHON (XVII et XVIII), BOUQUIER (3 6 9).

Excusés. — BAILLY, BOYET, GAUSSERAND, VIGIE, SEBELIN, WAUTOT.

La séance est ouverte à 15 h 20, BESSON accueille les participants et adresse des vœux de meilleure santé à nos malades : BAILLY, GUY, WAUTOT, PAGAY.

Le compte rendu de la réunion du 20 décembre 1984, lu par SIVARD, est ensuite adopté.

BESSON nous transmet les vœux de SIMONNEAU et de Messieurs FABRE (Office départemental des A.C.) et NAHON (ministère des A.C.).

— Il nous rappelle l'organisation du rassemblement P.G. du 14 avril.

— Il nous signale une circulaire de GAIN relative aux Archives de la captivité, circulaire faisant part d'une liste de responsables des camps qui pourraient être contactés et des sommes envoyées (160 millions de francs de l'époque recensés) par les camps pour aider les familles.

BESSON nous a représentés : le 4-01 à la remise des Prix du Civisme ; le 17-01 au Conseil départemental de l'Office ; le 3-02 à l'A.G. de l'A.C.A.P. et tous les mois il a participé à la Commission sociale de l'Office départemental des A.C.

BESSON nous signale ensuite les difficultés rencontrées dans la prospection des annonceurs pour la Plaquette 1985. SERRE s'efforcera de nous faire réaliser des écono-

Rassemblement U.N.A.C. Sud-Ouest

Le rassemblement annuel des anciens P.G., des Stalags III et XII en particulier, et bien entendu ouvert à tous les amicalistes quel que soit leur stalag, et même au non inscrits à une Amicale, aura lieu

**à TARBES (Hautes-Pyrénées)
le DIMANCHE 16 JUIN 1985**

Départements particulièrement concernés : Pyrénées-Atlantiques, Landes, Gironde, Gers, Lot-et-Garonne, Ariège, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, et tous les autres départements qui voudront bien venir.

PROGRAMME

— 10 heures, accueil, retrouvailles et réunion d'information au Théâtre des Nouveautés, rue Larrey, avec la participation de Marcel SIMONNEAU, Président national des III et de l'U.N.A.C., Georges GRETEAU (XII), Jean LASSALLE (III), délégués départementaux.

— 11 h 30, dépôt d'une gerbe au monument aux Morts.

— 12 heures, vin d'honneur offert par la municipalité dans les salons de la mairie.

— 13 heures, repas de l'Amitié au restaurant de l'Abondance, route de Vic à Tarbes. Prix, 130 F par personne, tout compris.

Camarades des III, des XII, ainsi que des autres stalags du Sud-Ouest et d'ailleurs, nous vous attendons très nombreux, avec votre famille, pour cette nouvelle journée de l'Amitié à Tarbes. Inscrivez-vous dès maintenant, vous nous aiderez pour son organisation, merci.

Bulletin d'inscription

A adresser à Jean LASSALLE, délégué III et U.N.A.C. 37, rue Alsace-Lorraine, 65000 Tarbes - Tél. : (62) 36-59-87

AVANT LE 12 JUIN 1985 - DERNIER DELAI

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Tél. :

Stalags : Kommandos :

Je participerai au repas du 16 juin 1985 à Tarbes.

Nous serons : personnes.

Je désirerai chambre(s) à 2 lits - à 1 grand lit - simple pour la (les) nuit(s) du au

Hôtel 1 étoile - 2 étoiles - 3 étoiles - (Rayer les mentions inutiles)

Ci joint en règlement du (des) repas, chèque de 130 F x = F.

Le 1985
Signature :

VISITE A LA MAISON DEPARTEMENTALE D'ALBIGNY LE 31 JANVIER 1985

Nous arrivons à 14 h 20, personne ne nous attend, une nouvelle fois nos gars n'ont pas été prévenus de notre venue.

Accompagnés d'un employé serviable, nous partons dans les services de l'infirmerie à la recherche de nos protégés. ULMANN que nous trouverons le premier, ne peut toujours pas sortir à l'extérieur, ses jambes ne le lui permettent plus.

HABERT, incité par une dame du service, va s'habiller et viendra avec nous.

DUMONT toujours handicapé par ses dents, pourtant toutes neuves, ne veut pas se lancer dans un masticage qui risquerait d'être problématique.

ERENFELD lui, doit souffrir du foie car il a des ennus digestifs, il nous reste donc ORGERET, HABERT et ROUGIS, lequel était en train de se payer une petite sieste que nous avons interrompue.

Nous voilà donc partis pour le Restaurant des Iles où nous attend le casse-croûte habituel.

Jusqu'à 16 heures nous discuterons, en dégustant quelques pichets, puis les fourchettes entreront en danse, ce qui ne nous empêchera pas de continuer à converser de choses et d'autres.

Rendez-vous leur est donné pour le jeudi 28 mars 1985.

— Visités aujourd'hui : ULMANN (V), ORGERAT (VI), HABERT (VIII), ROUGIS (XII), DUMONT (XVII), ERENFELD (P.G. à Saïgon).

— Visiteurs : SEIGNOBOSC et ZORN (VIII).

M. DUIVON.

VALIDATION DE SOINS AUX TUBERCULEUX

La prise en compte des périodes d'indemnités de soins aux tuberculeux mentionnée à l'article L41 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre est désormais effective dans le calcul des droits à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale.

Le décret d'application tant attendu de la loi du 13 juillet 1982 a été publié au Journal Officiel, le 10 janvier 1985.

Il s'agit du décret n° 85-34 du 9 janvier 1985. Y sont précisées les modalités de validation au titre de l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale, des périodes d'attribution de l'indemnité de soins aux tuberculeux, en application de la loi du 13 juillet 1982. Les cotisations d'assurance vieillesse éventuellement rachetées par ces mêmes périodes sont remboursées aux intéressés. Lorsque les périodes ci-dessus visées ne sont pas susceptibles d'être validées, le bénéficiaire des soins aux tuberculeux ou son conjoint survivant peut les racheter, dans certaines conditions.

Comme rien ne se règle automatiquement, nous ne pouvons que conseiller à nos camarades de reprendre contact avec leur caisse vieillesse.

« LE LIEN »

46, rue de Londres, 75008 Paris
Directeur de la publication :

Georges ROCHEREAU

Dépôt légal : Avril 1985

Imprimerie ADAM : 75018 Paris

Histoire vécue

(Suite de la première page)

ditions couler un vrai ruisseau à truites. Un camion américain se rangea et, un Noir superbe et armé nous intima, en anglais, l'ordre de monter sans tarder. Nous voilà dans un véhicule de « ramassage » dont la mission urgente était certainement de capturer les errants, les gens comme nous, qui avaient mis dans leur caboche le projet enchanteur de rentrer, en France, librement.

Cinq ou six gaziers étaient vautés sur le plancher de ce dodge dépourvu de tout confort. Ils ne manifestèrent aucun sentiment de confraternité à notre égard. Nous roulâmes tout le jour, à une vitesse folle : En vérité, ayant marché pendant six ans, nous devions avoir perdu la notion de vitesse !

Le soir, après avoir capturé de la sorte une vingtaine de prisonniers, nos Noirs nous arrêterent, enfin, dans une grande ville.

Bamberg, 500 000 hab., n'avait plus cinquante maisons debout !

Le Centre de Rapatriement, nom officiel, ressemblait à s'y méprendre au camp de Brück. A part qu'à l'entrée, nous eûmes la surprise de voir un groupe de dames, en kaki, qui arboraient des galons dorés. Elles vinrent au-devant de nous, et, sans dire bonjour, nous donnèrent l'ordre de nous aligner.

Nous aligner !

Tous firent la sourde oreille, mais, on entendit de mâles réflexions à

l'adresse de ces dames-officiers, d'une promotion trop récente pour que les exilés en soient avertis.

« La soupe est à 6 heures... »

« Vous couchez sous les tentes... »

Mon jardinier et moi eûmes exactement le même réflexe, et, à la barbe — si l'on peut dire — de ces bonnes femmes « qui n'avaient rien dans leur culotte », nous voilà de-rechef, sur la route de l'ouest, celle de la liberté.

Vous nous auriez vus nous bidonner tous les deux, en quittant cette ville massacrée !

Las ! notre bonheur fut éphémère.

Deux heures d'horloge à peine, et, deux M.P. en jeep nous cravatèrent, et nous ramenèrent à la vitesse de 50-60 miles à... Bamberg... pour l'heure de... la soupe.

Et, la suite nous déshonora à tout jamais, mon pote et moi.

Wagons à bestiaux (H. : 40, Ch. : 8), trains bourrés, queues dans les gares, les casernes pour attendre les paperasses, le pécule (1 100). Sur les quais de la Gare de l'Est, les calicots accueillants, la musique militaire, les officiers qui jouaient les importants, les gosses de la Croix-Rouge qui montraient la sortie ! Rien ne nous fut épargné !

O le ruisseau de Saxe où coula notre liberté !

Robert BREGEON,

« Le Rohu »,

Damgan (Morbihan).

LÉTTRE A UN AMI DÉFUNT

Cher ami,

Nous sommes au camp de Brück Hydrierwerk. C'est le printemps 41, un soir où tout le monde est là, dans cette chambre 29 de la baraque 5 du Camp B.

Chacun s'occupe comme il peut. Nous causons tous les deux et je te mets au courant de ce que je compte faire pour me « tirer », lorsque tout sera au point. Les évènements réussies sont rarissimes. Il faut trouver autre chose.

Toi seul est au courant, plusieurs mois à l'avance. Ce n'est pas par méfiance envers les autres. Oh non ! Ce sont tous de très bon camarades. Mais, ils n'auraient peut-être pas joué leur rôle avec assez de conviction, s'ils avaient su à l'avance.

Alors, je t'ai choisi, toi Camille GRUFFAG, pour que, le cas échéant, tu puisses conduire à la visite « l'annésique » que je serai devenu d'ici quelques mois. Et puis, surtout, je t'ai choisi à cause d'une « affinité mystérieuse », un instinct qui trompe rarement : tu étais un

peu plus que les autres devenu mon ami.

Où, tu étais, que dis-je, tu es mon meilleur ami.

Tu nous as quittés en cette longue nuit d'hiver, après de terribles souffrances, et tu te désespérais de donner tant de peine à ton épouse qui t'a soigné avec un dévouement admirable.

Et, c'était bien un trait de ton caractère : Demander une excuse, implorer un pardon, parce que tu allais devoir mourir !...

Sois tranquille, ami, je suis certain que ton souvenir restera gravé pour toujours dans le cœur des nombreux amis que tu avais dans ton beau pays savoyard.

Voilà, je termine. Je ne te dirai pas les civilités ordinaires à la fin de ma lettre.

Je te dirai simplement : Vieux frère, repose en paix !...

Marcel CAHIER.

AMICALE DU STALAG IV C

46, rue de Londres, 75008 Paris - Tél. : 293-22-10 - C.C.P. Paris 6.144-61
Secrétariat : du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

BULLETIN D'ADHESION

(A ne pas utiliser pour les renouvellements de cotisation)

Cotisation annuelle 1985
service du « Lien - Echos du IVC » compris : 50 F (minimum)

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Lieu et date de naissance :

Numéro d'immatriculation :

Kommandos au IVC :

Situation de famille :

NOUVELLES EN VRAC...

Cette année-anniversaire, commencée pour chacun plus ou moins bien, n'aura pas manqué avec sa période de grands froids de rappeler à tous, les pénibles et longs hivers vécus en captivités.

René PEYTHIEUX, 92250 La Garenne-Colombes, ex-51871 de Brux Hydrierwerk et Wistritz doit se méfier des « coups de froid » après son attaque, heureusement maîtrisée, d'hémiplégie de l'an dernier. A 80 ans passés, il faut dit-il, savoir se raisonner un peu et réduire ses activités.

Un salut fraternel à Louis ARNOULD, (75) Paris, ex-18461, ancien de Brux 459, l'inoubliable interprète de « la Truite » de Schubert, lui aussi octogénaire, de la part d'un des jeunes qui débarquèrent, le 25 juin 1940 dans la même chambre que lui au 459.

Marcel NOEL, 54330 Vézelière, ex-Ober, Widera à Eichwald se remet lentement après son hospitalisation et des mois de soins au pied droit.

Marcel WARGNIER, 94370 Sucy-en-Brie, ex-55586 de Brux et Teplitz Hansastrasse, victime d'un grave accident de la route au retour des journées de mai 1984 d'Arcachon, devait ce printemps être opéré pour mettre une plaque en plas-

tique perforée afin de renforcer le péritoine et se faire ôter une hernie. Tout cela suite à son accident. Le moral est bon.

Si vous passez à Decin (ex-Tetschen), montez au cimetière où reposent des camarades décédés en captivité et dont les corps n'ont pas été rapatriés en France. Leur tombe commune est entretenue par le journaliste tchèque Jan MAREK, que les lecteurs du « Lien » connaissent. Grâce à Raymond LEPERT, ex-homme de confiance d'Aussig qui a assuré la liaison entre MAREK et l'Amicale, la tombe a été remise en état par remplacement des deux croix de bois et pose d'une plaque portant l'inscription « Prisonniers de guerre français, victimes de la Deuxième Guerre mondiale » ; témoignage de fidélité au souvenir de camarades qui n'ont pas eu la chance de connaître, voici quarante ans, la joie de la libération.

Roger RAYNAL, (75) Paris, ex-3498 de Sporitz II dont l'opération de l'œil gauche s'était bien passée, a été victime d'un infarctus, ce qui lui a valu une nouvelle hospitalisation de quatre semaines. Son état s'est heureusement amélioré mais il devra se surveiller, Roger et son épouse Simone sont les heureux grands-parents d'un petit Landry, qui fait la joie de sa grande sœur. Félicitations et vœux de bon rétablissement.

Vœux de rétablissement également à l'épouse de notre camarade Emile FRISE, 54290 Vèlles-sur-Moselle, ancien de la Schlachthof et de Niederleutensdorf qui, elle aussi, a été opérée des deux yeux.

Madame COURDAVAULT, 29200 Brest, veuve de Roland, ancien de Silberbleiche Komotau, pense souvent aux bons moments passés aux réunions IVC. Elle regrette de ne plus pouvoir y participer, son état de santé ne lui permettant plus de se déplacer seule.

Il y a eu cinquante ans le 21 janvier dernier que Georges et Marguerite BONNET, 86000 Poitiers, s'unissaient. Ancien de Brux 459, Ober et Niederleutensdorf, notre camarade atteint de paralysie depuis trois ans n'oublie pas ses compagnons de captivité. Il leur adresse son bon souvenir sans oublier les amis et amies du voyage de 1972 en Tchécoslovaquie.

A propos de noces d'or, « Le Lien » n'en annonce pas souvent. Pourtant on en trouve fréquemment dans les journaux régionaux. Alors amis qui venez ou allez célébrer vos noces d'or, faites partager votre joie, aux copains en nous le signalant au dos de votre mandat ou dans la lettre accompagnant votre cotisation. Ceci s'adresse aussi à ceux, moins nombreux pour le moment, qui en sont aux noces de diamant.

Emile GAUTHIER, 88800 Vittel, ex-55565, ex-barbu d'Ober, ex-imberbe de Brux 459, espère retrouver à Fécamp de nombreux copains du IVC. Le moral est bon. Pour la santé cela va malgré l'asthme qui se rappelle, de temps en temps, à son bon souvenir.

Le Petit Echotier.

LES RETROUVAILLES DE CEUX DE BODENBACH LE 28 FEVRIER 1985

Les anciens du 400 de Bodenbach se retrouvèrent comme convenu le 28 février 1985, pour le quarantième anniversaire de notre retour au restaurant Weber dans le magnifique parc des Buttes Chaumont, vers 13 heures.

Réussite presque inespérée, puisque nous nous retrouvions vingt-et-un anciens K.G. plus huit dames.

Se trouvaient donc présents. — FIX de Mantes-la-Jolie, CHAPON de Gagny, DUFOR de Paris (19°), CARON et Mme de Carrières-sur-Seine, BEVILLE P. de Caen, GRELOT et Mme de Paris (14°), GIRAULT Pierre et Mme du Loiret, GIRAULT André de Charenton, GUENARD de l'Aisne, MEUNIER A. de Vierzon, MOULIN et Mme de Paris (10°), PIALAT de Saint-Denis, JOLY et Mme d'Herblay, SCHONE et Mme de Brunoy, WEBER H. de Paris, BERGEOT M. de Gien, MASSE H. de Chalon (52), OSCARD de POOTER d'Ormesson-sur-Marne, NAUD de la Loire-Atlantique, VACHEY et Mme de Montreuil-sous-Bois.

Avec joie, pour la première fois, nos camarades NAUD, MASSE H., SCHONE.

S'étaient excusés pour raisons diverses. — HARGOUS (dit Pillou) du Boucau, (54) HUDEVILLER, COLIN, CARANGEOT, ROSSO de la Marne, BERTIN des Mureaux, GILLET Roger d'Innsbruck (Autriche), MOITIE G. de Champs-sur-Marne, HAY H. de Caron (opération), DUPLAA J. de Pehorade (40), BOIS-

SIERE de Nantes, FABRY A. de Bures-sur-Yvette, JARDIN R., du Kremlin-Bicêtre, MARIN A. de Champigny-sur-Marne (opéré).

Inutile de vous dire combien furent émouvantes nos retrouvailles dès la réception au métro Botzaris où était fixé le rendez-vous, instants toujours pleins de joies tant nos souvenirs restent inoubliables.

Le repas servi, choisi par Alexandre DUFOR et MOULIN, fût des plus appréciés, il comportait : apéritif (kir au cassis et jus de fruit), délice du Périgord sur toast, suprême de dorade Breval, filet de canard aux pêches et pommes gaufrettes, salade fines herbes, le plateau de fromages, l'entremet caramel et crème anglaise. Vins : muscadet et bourgueil, café.

Tout le monde fût donc largement honoré à ce repas tant en quantité, que qualité et finesse... et chacun se promet de revenir l'an prochain... où le rendez-vous pour 1986 est déjà fixé... si Dieu le veut...

Amis, chers camarades du 400 de Bodenbach... 1986 vous attend déjà... les heures toujours trop brèves des retrouvailles entre excellents camarades n'est pas un vain mot et c'est dans une chaude et amicale ambiance que vous vous retrouverez.

Donc, rendez-vous en 1986.

René MOULIN.

NOUVELLES DE NOS CHERES AMIES

Madame LABARTHE, (46) Bagnac. — Je viens vous remercier du chèque que vous m'avez adressé le 9 octobre 1984 pour fleurir la tombe de mon mari, Paul. Je vous ai envoyé 50 F pour le journal et les bons de soutien. Malheureusement je ne pense pas le lire longtemps, il me rappelle de si cruels souvenirs ! Paul aimait y trouver des nouvelles de ceux qui étaient avec lui, mais je ne les connais pas ! Croyez, Messieurs, en mes sentiments les meilleurs et encore une fois, merci.

Madame PAULOU, (37) Vouvray. — En souvenir de mon mari, André, ancien de Halindorf, Reichenberg et Wissenthal. Bons souvenirs à tous les copains.

Madame BOULANGER A., (54) Rehon. — Amitiés à tous en souvenir de mon mari, ex-7929.

Dans la correspondance n'oubliez pas d'indiquer ton numéro d'immatriculation et les noms de tes kommandos au Stalag IVC.

IMPORTANT

Ecrivez bien lisiblement vos nom et adresse complète sur toutes vos lettres. Pensez à joindre un timbre si vous en attendez une réponse. Merci, vous faciliterez la tâche du secrétariat.

« LE LIEN »

46, rue de Londres
75009 Paris

Directeur : G. ROCHEREAU
Commission Paritaire
N° 784-D-73
Imprimerie Claude ADAM
4 bis, rue Nobel, 75018 Paris